

Procès verbal du Conseil Communautaire du 14 juin 2011 à 19h00

Présents : Mesdames/Messieurs BOSSON Fernand, BOURDES Françoise, CHENEVAL Laurette, CHAFFARD Christine, CHAMBON Stéphane, CHAPUIS Bernard, CHATEL Bernard, FOREL Bruno, GARDE Gérard, GAVILLET Léon, GRIGNOLA Danielle, GRIVAZ Etienne, MILESI Gérard, PITTET Serge, PELISSON Yves, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel, VUAGNOUX Daniel .

Donnant pouvoir :, Mr MEYNET-CORDONNIER Max donnant pouvoir à Mr GRIVAZ Etienne.

Absents excusés : Mesdames/Messieurs – BARREAU Stéphane, BUCHACA Joël, DECROUX Rémy, DUVAL Jean-Jacques, FOLLEA Dominique, LAOUFI Nadia MAADOUNE Françoise, MAGREULT Fabrice, MAURICE DEMOURIOUX Philippe, MEYNET-CORDONNIER Max, RICOTTI Pierre, PELLISSON Jean, PELLISSIER Philippe, PERRET Gilles.

Délégués suppléants assistant à la réunion : Monsieur BERTHIER Yvon

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil communautaire du 23 mai 2011.

Election de Mme Chaffard comme secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Information sur les décisions du président prises par délégation du conseil

Aucune décision n'a été prise par Mr le Président en application de la délégation donnée par le conseil communautaire.

1. Avis sur les propositions du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Mr le Président rappelle que la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités demande à chaque préfet d'élaborer pour son département un cadre de référence à l'intercommunalité pour les six années à venir, qui prend la forme d'un schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce schéma vise le triple objectif d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants et de simplifier l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

L'adoption de ce SDCI doit se faire au plus tard le 31 décembre 2011.

Conformément à l'art 35 de la loi du 16 décembre 2010, le projet de schéma a été présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale le 22 avril 2011. Les collectivités ont ensuite la possibilité d'émettre un avis sur ce projet de schéma dans un délai de 3 mois à compter de sa notification, soit au plus tard le 2 août 2011. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute Savoie a été envoyé à l'ensemble des délégués de la Communauté de Communes.

Il est nécessaire que les élus de la CC4R se prononcent sur les évolutions de la coopération intercommunale en deux temps :

- Tout d'abord sur la proposition de rationalisation de la carte intercommunale à mettre en œuvre dès 2012 et au plus tard au 1^{er} janvier 2013
- D'autre part sur les perspectives possibles d'évolution de l'organisation de l'intercommunalité à l'horizon 2017.

Le territoire de la CC4R est principalement concerné par les perspectives de rationalisation à moyenne échéance (Horizon 2017)

- Fusion des communautés de communes de la Vallée Verte et des 4 Rivières ainsi que la communauté de communes d'Arve et Salève lorsque leur degré d'intégration fiscale sera proche.
- Dissolution des syndicats d'assainissement du Thy, du Syndicat du Risse et Foron pour l'élimination des ordures ménagères. Si la CC4R devenait compétente pour l'entretien et le fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire, le syndicat des Crys sera dissous.

Un tour de table est effectué afin de connaître le point de vue de chaque conseil municipal :

Pour Mr CHAPPUIS, cette question est à l'ordre du jour du prochain conseil municipal en date du 16 juin prochain. Sans préjugé de la décision que le conseil prendra, il est très réservé de voir inscrit dans ce projet à long terme la dissolution le syndicat des Crys

Mme CHAFFARD donne lecture de la délibération du conseil municipal de St Jean de Tholome qui distingue les parties prescriptive et prospective du SDCI.

-Concernant la partie prescriptive, la commune de St Jean de Tholome n'émet aucune remarque pour son territoire et constate la faiblesse du coefficient d'intégration fiscale de la CC4R. Pour ce conseil, ce nouveau territoire élargi devra acquérir de nouvelles compétences à la fois structurantes et devra mutualiser des services en particulier à destination de nos populations rurales et dans un esprit solidaire.

-Concernant la partie prospective, le conseil de St Jean de Tholome donne un avis sur la fusion d'EPCI des communautés de communes de la Vallée Verte et des 4 Rivières ainsi que la communauté de communes Arve et Salève lorsque leur degré d'intégration fiscale sera proche : le regroupement avec la Vallée Verte semble naturel en termes d'identité, de bassin de vie, d'organisation de territoire de part la limite Sud des 2 intercommunalités. Par contre, le regroupement avec Arve et Salève est à l'encontre des notions évoquées ci-dessus. L'interconnexion des communes de Faucigny, Fillinges et Marcellaz avec le syndicat de Bellecombe ne doit pas être le prétexte à cette union. La notion de population ne doit pas être l'unique argument à des regroupements trop grands sans lien géographique mais doit être pondéré par la notion de superficie de nos territoires ruraux. Si le regroupement est souhaitable, il serait suffisant entre la CC4R et la Vallée Verte.

En ce qui concerne la suppression des syndicats intercommunaux, le syndicat du Risse et Foron doit être dissout rapidement pour autant que la commune de Fillinges, adhérente au SIDEFAG, puisse sortir de ce syndicat. Cela permettrait à la CC4R d'évoluer en termes de problématique des déchets en particulier afin de mutualiser la collecte et d'innover dans d'autres services. Pour que l'intercommunalité prenne de l'essor, il faut que les syndicats existants y prennent part en libérant les communes sans conditions (ni pénalités, ni obstructions, ni refus possibles).

Le syndicat du Thy ne peut être dissout car la compétence assainissement sera difficilement intégrée par la CC4R. 3 réseaux gravitaires à l'intérieur du même territoire sont gérés par trois syndicats différents et sont partiellement interconnectables pour des raisons évidentes de topographie.

Enfin, la compétence relative à l'entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaires ne semble pas pour les élus de St Jean de Tholome devoir rester à l'échelle communale par la proximité et la qualité du service rendu.

Mr PITTET pense qu'il est important de dissoudre un certain nombre de syndicats comme le syndicat du lac du Môle mais il faut être prudent sur le Syndicat Risse/Foron.

Si le choix est de dissoudre le syndicat Risse / Foron, il est important de définir clairement les compétences à transférer à la CC4R. (Collecte et/ou traitement des OM – Tri sélectif). Si le choix est fait de transférer cette compétence à niveau communautaire, il sera nécessaire d'uniformiser les tarifs de ce service. Quid entre la TEOM / ROM.

Il serait peut-être plus facile de transférer pour l'instant le traitement et que la compétence collecte des OM reste communale.

Mr FOREL rappelle que ce choix de transférer à la CC4R la compétence gestion des OM n'est pas chose facile car si la commune de Fillinges quitte le SIEFAGE, elle sera redevable au SIEFAGE d'une somme d'environ 50 000 € (prévu dans les statuts du syndicat).

Mme CHAFFARD considère que la CC4R pourrait prendre en charge cette somme si cela est possible réglementairement. Cela serait l'expression de la solidarité du territoire (à l'instar des contrats de rivières)

Concernant le Syndicat du THY, la dissolution de ce dernier n'est pas possible pour l'instant car ce syndicat n'exerce pas pour l'instant ces compétences.

Concernant la fusion de la CC4R avec la Vallée Verte, cela paraît être logique. Mr PITTET est plus réservé sur un rapprochement avec ARVE et SALEVE.

Mr REVUZ informe les élus que la commune de la Tour n'a pas pour l'instant délibéré sur ce projet de SDCI.

Mr GRIVAZ est pour sa part également réservé sur un rapprochement de la CC4R avec ARVE et SALEVE et considère que nous devrions avant tout travailler plus étroitement avec la Vallée Verte.

Mr BOSSON est assez sceptique sur cette réforme territoriale.

Mr CHAMBON est d'accord avec la proposition d'un nouveau périmètre avec la Vallée Verte et mais plus réservé quant à la fusion projetée avec ARVE et SALEVE. En ce qui concerne l'assainissement et les Ecoles, la commune de St Jeoire n'est pas d'accord car ce transfert de compétences n'est pas réalisable.

Mme RANVEL informe que la Commune de Ville délibérera sur ce sujet le Samedi 2 juillet prochain.

Mr VUAGNOUX est d'accord sur la proposition de périmètre avec la Vallée Verte.

Mr CHATEL n'a pas d'interrogations particulières sur ces propositions mais souhaite que la compétence relative au fonctionnement des écoles reste communale.

Mr FOREL donne le point de vue de la commune de Fillinges.

Concernant l'assainissement, la disparité du territoire et la topographie des bassins versants ne rend pas la chose facile. Il est plutôt envisageable de regrouper des syndicats existants comme par exemple l'intégration du syndicat du THY à BELLECOMBES permettant d'avoir une cohérence territoriale et une plus grande assiette de gestion.

Pour le bassin versant du Risse/ Giffre, il serait peut-être envisageable de collaborer avec les syndicats de ce bassin.

Une compétence transférée à la CC4R est une utopie car nous ne disposons pas de la compétence technique nécessaire à cette prise de compétence.

Concernant la compétence relative à la gestion des écoles, cela doit rester de la compétence des communes.

Concernant le rapprochement de la CC4R et de la Vallée Verte est de l'ordre du naturel. La situation territoriale de la commune de Fillinges avec les communes membres d'Arve et Salève a pour conséquence que les élus de Fillinges considèrent qu'il y a un intérêt de développer la collaboration entre la CC4R et Arve et Salève. Il serait bon que les territoires non intégrés à l'Agglomération d'Annemasse se structurent s'ils souhaitent subsister.

Concernant le syndicat Risse/Foron, la commune de Fillinges est redevable en cas de départ de cet EPCI d'une somme d'environ 50 000 € qui représente une année de traitement. C'est un dossier à étudier en profondeur avant d'arrêter une décision.

En conclusion de ces débats et en avoir délibéré, le conseil communautaire donne un avis sur la partie prescriptive et formule des souhaits sur la partie prospective du SDCI

Le Conseil Communautaire tient à faire remarquer qu'il est par contre très regrettable que le territoire de la CC4R, représentant + de 17 000 hab, ne soit pas représenté au sein de la CDCI alors que la totalité des communautés de communes de la Haute Savoie a obtenu un représentant dans cette commission.

Concernant la partie prescriptive, le Conseil Communautaire ne fait aucune remarque pour son territoire.

Concernant la partie prospective, le Conseil Communautaire donne un avis favorable à un rapprochement de la Vallée Verte et des 4 Rivières et est plus partagé avec sa fusion avec la communauté de communes Arve et Salève.

Il est unanimement rejeté que la compétence relative à l'entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaires soit transférée au niveau communautaire.

La dissolution des syndicats du Thy et du Risse / Foron respectivement pour le traitement des eaux usées et de la collecte des ordures ménagères est plus complexe qu'il n'y paraît.

En effet, un rapprochement du syndicat du Thy et du Syndicat intercommunal de Bellecombes semble plus souhaitable qu'une intégration dans la CC4R de cette compétence assainissement pour des raisons techniques et topographiques.

Concernant le syndicat Risse/Foron, les points de vues sont partagés car l'intégration de cette compétence à sein de la CC4R aura pour conséquence d'uniformiser les tarifs pratiqués sur notre territoire qui sont actuellement très différents et qu'un accord soit trouvé d'une part entre la mise en place d'une ROM ou d'une TEOM et d'autre part que le problème lié au versement par la commune de Fillinges au SIDEFAGE d'une indemnité de départ soit levé.

2. Avis sur le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2011 – 2016

Le Conseil Général et Etat, conformément à l'article 1-III alinéa 2 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, se sont engagés dans la révision du schéma départemental de la Haute Savoie publié le 10 novembre 2003.

Cette révision a été conduite en 3 temps :

- Bilan et évaluation du schéma 2003-2009 permettant d'actualiser les besoins,

- Propositions de révision du schéma,
- Ecriture du nouveau schéma départemental.

A la lumière des besoins à satisfaire dans le Département en matière d'accueil, d'habitat, de scolarisation et d'action sociale, le projet de schéma propose des orientations en matière d'aires d'accueil, d'aires de grand passage, d'habitat adapté ou terrains familiaux...

La phase de consultation débute fin mai 2011 pour une durée d'un mois et demi. Pendant cette étape, les élus peuvent formuler des observations pour une modification éventuelle du projet de schéma

La proposition de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été envoyée à chaque délégué de la CC4R.

Après débat et en avoir délibéré, le conseil communautaire trouve choquant que les services départementaux puissent transmettre aux élus de la Haute Savoie une étude aussi imprécise.

- Création d'un Sivom à St Jeoire qui n'existe pas
- Démembrement de la CC4R en séparant la commune de Fillinges des autres communes membres sans aucune raison apparente.

Il est profondément regrettable

- que les services départementaux n'aient pas pris plus de temps pour vérifier les informations énoncées dans cette étude,
- qu'il ait eu si peu de concertation avec les élus de notre territoire avant l'envoi de ces propositions
- que le projet de schéma formule des préconisations au delà des obligations légales incombant aux collectivités

Pour toutes ces raisons, le Conseil Communautaire émet un avis défavorable sur les préconisations formulées par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et demande d'urgence l'organisation d'une réunion sur cette question.

3. Information sur la proposition de Statuts du Syndicat SCOT des 3 Vallées

La Communauté de Communes de la Vallée Verte et la Communauté de Commune des Quatre Rivières ont marqué leur volonté d'élaborer un schéma de cohérence territoriale qui leur soit propre, correspondant ainsi à leur stratégie et à leurs choix pour l'avenir.

Par arrêté n° 2009/751 du 17 mars 2009, Monsieur le Préfet a arrêté le périmètre du SCOT de ce territoire.

Le projet de statuts du Syndicat Mixte SCOT des 3 Vallées a été transmis à l'ensemble des délégués.

Lors de la lecture de cette proposition de Statuts, il a été demandé de revoir la rédaction du préambule. Pour les autres articles de ces statuts, aucune remarque n'a été formulée.

Mr le Président informe également les mairies des communes

4. Finances : Approbation DM n°1 Budget Principal

Monsieur le Président fait état de la nécessité d'approuver une décision modificative au budget principal de la CC4R. Cette décision modificative a été visée par Mr le Percepteur de St Jeoire.

Elle a pour objectif :

- D'une part de modifier l'écriture des montants sur les comptes 022 et 002 de la section de fonctionnement ainsi que les comptes 001, 020, 021 et 1068 de la section d'investissement afin de prendre en compte de manière précise les résultats 2010;
- D'autre part de supprimer la quote-part « subvention d'investissement » de 28 000€ sur les comptes 777 et 13912 non nécessaire. En effet, cette subvention ayant déjà été amortie, elle ne doit plus figurer au budget 2011.

Par conséquent, il convient de traduire cette opération par une diminution des dépenses d'investissement et des recettes de fonctionnement.

OBJET DES DEPENSES	CHAPITRE ET ARTICLE	BUDGET VOTE	DIMINUTION	BUDGET MODIFIE
Section de fonctionnement	R 002	1 671 060 €	- 1.33 €	1 671 058,67 €
	R 777	28 000 €	- 28 000 €	0 €
	D 023	2 514 378 €	- 28 001.33 €	2 486 376 ,67 €
Section d'investissement	R 001	19 509 €	- 0.10 €	19 508,9 €
	R 021	2 514 378 €	- 28 001.33 €	2 486 376 ,67 €
	R 1068	16 750 €	- 7.22 €	16 742,78 €
	D 13912	28 000 €	- 28 000 €	0 €
	D 020	97 000 €	- 8.65 €	96 991.35 €
TOTAUX		Fonctionnement : 3 629 060 € Investissement : 2 569 869 €		Fonctionnement : 3 601 058,67 € Investissement : 2 541 860,35 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications budgétaires énoncées ci-dessus.

5. Questions diverses

a. PPT – Convention à intervenir avec la Syndicat du HAUT CHABLAIS

Mr GRIVAZ Vice- Président rappelle que la CC4R a adhéré au périmètre du Plan Pastoral Territorial du Haut Chablais.

Il précise la procédure qui a été mise en place :

- 29/04/11 : réunion de travail CCTP,
- 04/05/11 : envoi du projet de CCTP aux partenaires pour avis et validation,
- 10/05/11 : Avis de mise en concurrence envoyé,
- 31/05/11 : Date limite de remise des offres.

Suite à la consultation, une offre a été reçue dans les délais : GIE Alpage et forêts.

Le montant de l'étude s'élève à : 48 057.5€ HT (57 476.77€ TTC).

Une négociation a été engagée avec le candidat concernant le prix définitif de la prestation.

La prochaine rencontre du COPIL aura lieu fin juin/ début juillet en présence du candidat retenu.

Mr GRIVAZ rappelle qu'il est nécessaire de conventionner entre les parties prenantes à ce projet de PPT.

L'objet de la convention porte sur les modalités administratives et financières liées à la réalisation du diagnostic préalable à la mise en œuvre d'un PPT.

Définition de l'opération

L'opération ne concerne que le diagnostic préalable à la réalisation d'un Plan Pastoral Territorial. Cette étude permettra d'identifier clairement les enjeux et les objectifs du périmètre pastoral des 5 intercommunalités et des 6 communes indépendantes en termes de valorisation des espaces pour aboutir, si l'opportunité et la faisabilité sont prouvées, à la mise en œuvre d'un plan pastoral territorial.

- **Phase 1** : Diagnostic pluridisciplinaire faisant appel à des connaissances techniques, économiques et environnementales relevant de spécialistes des matières requises par les thèmes étudiés.
- **Phase 2** : Programme d'actions pluri-annuel détaillé, proposé à partir du diagnostic, sous forme de fiches actions descriptives.

Le Syndicat Intercommunal du Haut Chablais est désigné Maître d'ouvrage pour le compte des 41 communes du Territoire.

Les collectivités devront se partager le coût de cette étude et de la mise à disposition des agents du syndicat (environ 5000€ sur l'ensemble de l'étude).

La clé de répartition des frais a été fixée de la manière suivante :

- Le nombre d'unités pastorales (1/3),
- La surface pastorale (ha)(1/3),
- Le nombre d'UGB inalpées (Unités de Gros Bétail) (1/3).

La CC4R participera à hauteur de 20,23% pour l'ensemble de ses 11 communes. Cette clé de répartition sera affinée lors de la remise à jour des données relative aux UP/ Surface pastorale et des UGB.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne son accord sur ce conventionnement de partenariat à intervenir avec le Syndicat du Haut Chablais et autorise Mr le Président à le signer.

b. Organisation Atelier CDDRA – Territoire de la CC4R

Notre Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) du Genevois français est en cours d'élaboration. Les premiers éléments de diagnostic ont été délivrés en Comité de Pilotage du 20 avril 2011.

Afin de consolider ce diagnostic, d'identifier et de prioriser les enjeux qui guideront la définition du programme d'actions, un forum CDDRA s'est tenu le 14 mai dernier, et ses travaux ont été validés en Comité de Pilotage du 24 mai 2011.

Ce cadrage issu du forum CDDRA et des Comités de pilotage CDDRA constitue le socle d'une consultation déclinée dans les périmètres EPCI, au travers d'ateliers territoriaux s'adressant aux élus du territoire, délégués titulaires et suppléants au conseil communautaire, ainsi qu'aux acteurs locaux impliqués dans les projets d'envergure intercommunale.

L'ensemble des élus de la CC4R est cordialement invité à un atelier territorial du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Genevois français qui se tiendra le **Mardi 05 juillet 2011 de 18h00 à 21h00 La Sapinière - 28 Chemin de la ferme Sallet – 74250 Fillinges**

Cet atelier prendra la forme d'une séance d'information et d'échanges. Les participants seront invités à travailler au sein de trois ateliers thématiques :

- Economie : développement économique, emploi, formation, tourisme
- Aménagement du territoire : mobilité, urbanisation, logement ; Culture
- Environnement et énergie, climat, agriculture et forêt

Mr le Président invite les délégués à mobiliser le plus de personnes possible afin que les préoccupations de notre territoire soient entendues.

c. Point sur l'urbanisme

Mr THOMASSIER, Directeur de la CC4R attire l'attention des élus à la fois sur les modifications de la procédure de contrôle de légalité exercé par la préfecture sur les autorisations d'occupation des sols et sur la réforme de la fiscalité en matière d'urbanisme.

La préfecture de la Haute Savoie rappelle les modalités de transmission des demandes de PC/PA/DP et des CU.

Sauf pour les DP et CU, les demandes des pétitionnaires (formulaires) doivent être transmises dans la semaine qui suit le dépôt et non plus à la fin de l'instruction comme pratiqué actuellement.

Les formulaires de DP ne sont plus transmissibles sauf en cas de refus.

Concernant les permis tacites, ces derniers sont obligatoirement envoyés au contrôle de légalité.

Une réunion d'information des services municipaux sera organisée avant la fin du mois de juin.

Concernant la réforme de la fiscalité en matière d'urbanisme, il est rappelé que les collectivités doivent délibérer avant le 30 novembre 2011 pour fixer le taux de la TA. A défaut, ce taux sera obligatoirement de 1 % à compter du mois de mars 2012 ce qui peut entraîner une diminution substantielle des recettes communales.

Les services de la CC4R se tiennent à la disposition des élus pour travailler sur cette question.

d. Visite du Centre de tri – le samedi 18 juin 2011

e. Point sur la boucle intercommunale : pédestre, équestre...

Mme CHAFFARD fait le compte rendu de la réunion d travail du 9 juin dernier sur le tracé de cette boucle. Cette première réunion était une réunion avec les référents de chaque commune afin d'envisager des tracés et les travaux à envisager.

Des visites des circuits a été proposées afin de valider le tracé et d'inventorier plus en détail les travaux à réaliser. Les Maires de chaque commune sont invités à cette visite.

Une présentation d'un avant projet au conseil général sera ensuite faite avant l'été auprès du service de l'environnement afin de :

- Valider les tracés
- D'obtenir des informations complémentaires pour le montage du dossier définitif
- De s'assurer de l'éligibilité de notre demande de subvention.

Mr FOREL rappelle que pour l'instant la CC4R n'est pas compétente pour la création ou la réhabilitation de chemins et que si ce projet va plus loin que le simple lieu de concertation entre élus et qu'il est envisagé de faire des travaux, la CC4R devra se positionner sur l'exercice de cette compétence.

La secrétaire
Mme CHAFFARD

Le Président
Mr FOREL